



***Sans risque,
tout paie 3% actuellement.
Alors quelle différence ?...***

*Livrets,
Comptes à terme,
Fonds Euro,
Fonds Monétaires,
Fonds obligataires,
Produits structurés...*



la période rémunérée!

Le taux annoncé rémunère-t-il une période à venir ou une période écoulée ?

Taux pour une période à venir :

Un Livret, un compte à terme, une obligation, un structuré, rémunèrent sur un horizon donné.

⇒ *Le taux du Livret A est gelé à 3% jusqu'au 31 janvier 2025.*

Taux pour une période écoulée :

Un fonds euro, un fonds monétaire ou un fonds obligataire déterminent leurs taux à posteriori sur une période écoulée.

⇒ *Le fonds euro rémunère autour de 3% le placement réalisé sur l'année 2023.*

D'où...



le coût d'opportunité !

Le placement effectué sur un compte à terme ou toute autre produit à horizon fixe voit sa rémunération figée sur la période à venir. Exemple : CAT à 3% en 2024.

Le placement effectué sur un fonds euro ou toute autre produit à horizon variable voit sa rémunération ajustée aux conditions de marchés sur la période écoulée.

Exemple : Fonds € à 3% en 2023 mais inconnu sur 2024. En hausse ou en baisse...

D'où...



la disponibilité du capital :

Vous recherchez un capital garanti ?

Vous devez choisir entre figer ou libérer votre placement.

⇒ *Soit figer votre taux mais aussi figer votre durée de placement (sous peine de décote du rendement annoncé).*

⇒ *Soit libérer votre épargne à volonté mais aussi libérer le taux de rendement que vous connaîtrez seulement à la sortie.*

Conclusion ?...

CONCLUSION

Donc, si vous anticipez une amélioration des fonds euro, monétaires ou obligataires, alors évitez les livrets et comptes à terme.

Au contraire, si vous voulez sécuriser un rendement annoncé, quitte à bloquer le capital, alors misez sur les livrets et comptes à terme, voire les fonds obligataires à horizon fixe ou les structurés à capital garanti.

